



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 MAI 2021
N° 16

OBJET : Tarifs de la location de la salle polyvalente de Pinisolu

Date de la convocation :
21/05/2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi 25 mai, à 17 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de M.COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
11

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Mme AÏUTI
Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur CERVIOTTI
Jean-Louis, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur
RAFFALLI Louis, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ
Brigitte, Madame WIEL Martine.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11

Nombre de membres
Présents : 09

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur
MALATESTA Ludovic.

Nombre de votants : 11

Quorum : 06

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à
Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic
donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA
Jean-Dominique

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210622-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes concernant les tarifs de location de la salle polyvalente de Pinisolu.

- **Pour la période du 15 avril 2021 au 15 octobre 2021 inclus, le coût de la location sera de 300 € (trois cent euros) par jour.**
- **Pour le reste de l'année le coût de la location sera de 100 € (cent euros) par jour.**
- **Une caution de 1 000 € (mille euros) sera demandée pour chaque location.**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

La validation des modifications exposées.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,
François COGGIA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210622-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2021